



VILLE DE POINTE-CLAIRE

Jardinière ou Jardinier (2 postes saisonniers)

No. 2012-03

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EMPLOI :

Travaux comportant l'exécution des travaux d'entretien horticole et arboricole, de plantation, de préparation de sols et d'application de produits phytosanitaires dans l'ensemble des parcs et espaces verts. Le travail s'accomplit sous surveillance générale. La personne salariée le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Elle doit exécuter, conformément aux règles du métier, soit des travaux de culture, d'entretien et de multiplication de divers groupes de végétaux et effectuer la réalisation de plates-bandes, des massifs, des mosaïques, des jardinières et autres types de décoration florale ou soit des travaux de préparation et d'application de produits phytosanitaires, d'ensemencement et réaliser des aménagements paysagers tels que massifs de fleurs, d'arbustes pour l'embellissement de la Ville et des parcs.

Qualifications requises :

Bonnes connaissances en horticulture, des équipements et des outils horticoles. Connaissances des techniques et méthodes modernes d'horticulture ; des insectes et autres agents destructeurs ainsi que les principales maladies des plantes et de leurs symptômes ; des produits phytosanitaires, des engrais, de leur mode d'emploi et de leur toxicité ; des mesures de sécurité à observer. Habilité à manier des outils de jardinier et à exécuter correctement et efficacement toutes les opérations inhérentes à l'horticulture.

Instruction :

- détenir un certificat d'études du niveau collégial, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation
- ou un diplôme en horticulture émis par le Jardin botanique de Montréal
- ou autre formation jugée pertinente

Salaire :

26,46\$ l'heure (36 heures/semaine)

Durée :

6 mois, début : 2 avril 2012

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée des documents attestant que vous remplissez les conditions d'admissibilité à la division des Ressources humaines au plus tard le **24 février à 16 h 30**. VEUILLEZ UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DISPONIBLE À LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE SOIT, www.ville.pointe-claire.qc.ca.

**Division des ressources humaines
Ville de Pointe-Claire
451, boul. St-Jean
Pointe-Claire (Québec)
H9R 3J3
Télécopieur : 514-630-1227
Courriel : ressourcesshumaines@ville.pointe-claire.qc.ca**

Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue